

3.2 Victimation et sentiment d'insécurité selon l'âge

En 2019, 2,9 millions de personnes victimes de crimes et délits ont été recensées par les services de police et de gendarmerie. Peu nombreuses avant 15 ans (4 % des victimes), elles augmentent ensuite pour atteindre un pic parmi les 25-29 ans (11 %) ► **figure 1**. Puis, le nombre de victimes décroît régulièrement, les 80 ans ou plus représentant 3 % des victimes. Ainsi, 40 % des victimes ont entre 20 et 40 ans, alors que les personnes de ces âges représentent 24 % de la population. À l'inverse, les plus de 60 ans ne représentent que 17 % des victimes, pour 27 % de la population. 4,4 % de la population a déposé plainte auprès des services de sécurité après avoir subi un crime ou un délit, cette proportion est inférieure à 2 % chez les moins de 10 ans, avoisine les 8 % chez les 20-34 ans et décroît ensuite régulièrement pour passer sous la barre des 3 % à partir de 65 ans.

La nature des atteintes enregistrées diffère selon l'âge des victimes : 90 % des moins de 10 ans et 66 % des 10-14 ans sont victimes de violences physiques ou sexuelles ► **figure 2**. À partir de 15 ans, les violences physiques ou sexuelles décroissent, passant de 28 % parmi les 15-19 ans à 4 % pour les plus de 60 ans. À partir de 20 ans, les victimes sont davantage concernées par les vols sans violence et les vols liés aux véhicules. À partir de 40 ans, elles subissent davantage de cambriolages. À partir de 70 ans, les escroqueries deviennent plus nombreuses (18 % des infractions).

Si la fréquence des plaintes pour vol sans violence est comparable entre les 15-19 ans et les 70 ans ou plus (30 % et 33 %), les 15-19 ans portent davantage plainte pour atteinte physique (20 % contre 3 % pour les 70 ans ou plus) mais moins pour cambriolage (1 % contre 22 %).

En moyenne, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité, sur la période 2016-2018, 14 % des

personnes de 15 ans ou plus déclarent avoir subi des atteintes personnelles (violences physiques, vols avec ou sans violence, menaces ou injures)

► **figure 3**. Parmi ces victimes, seules 9 % ont déposé plainte devant les services de police ou de gendarmerie. Le **taux de victimisation** varie en fonction de l'âge selon un profil similaire à celui des victimes enregistrées par les services de sécurité : il est de 21 % parmi les 15-19 ans, s'élève à 22 % parmi les 20-29 ans puis recule jusqu'à 5 % parmi les 70 ans ou plus. Toutes atteintes subies confondues, la propension des victimes à porter plainte varie peu selon l'âge (entre 8 et 10 %).

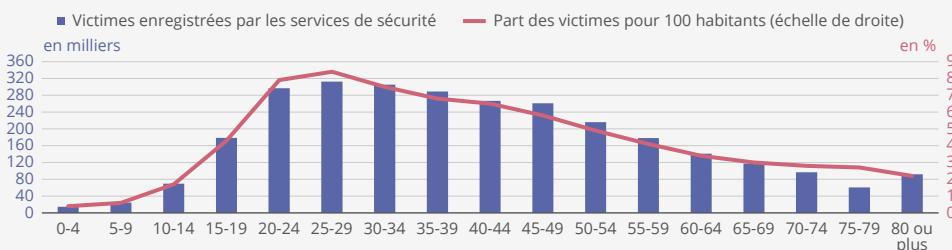
Par ailleurs, 11 % des personnes de 15 ans ou plus déclarent renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité : plus élevée chez les 15-19 ans (13 %), cette part diminue régulièrement avec l'âge pour atteindre 8 % chez les 30-49 ans, avant de remonter jusqu'à 15 % chez les 70 ans ou plus. Parmi les personnes qui renoncent à sortir seules de chez elles, 16 % des 15-19 ans ne sortent pas la plupart du temps y compris la journée (contre 12 % pour l'ensemble). Les adultes de 30 à 49 ans renoncent plus fréquemment à sortir la nuit (plus de 35 % contre 29 %). Enfin, les personnes de 70 ans ou plus renoncent surtout à sortir à partir du début de soirée (67 % contre 55 %).

Renoncer à sortir seul est plus répandu parmi les victimes déclarant avoir subi une atteinte personnelle l'année précédent l'enquête (16 % contre 11 % en moyenne). Mais globalement, si la proportion de personnes renonçant à sortir seules et le taux de victimisation évoluent de manière semblable jusqu'à 40-49 ans, à partir de 50 ans, ils s'écartent : la première croît alors que le second diminue. Avec l'âge, les personnes renoncent plus souvent à sortir seules, indépendamment des risques de victimisation, peut-être parce qu'elles se sentent plus vulnérables. ●

► Définitions

Victimation, taux de victimisation : voir *Glossaire*.

► 1. Victimes enregistrées par les services de sécurité selon l'âge, en 2019

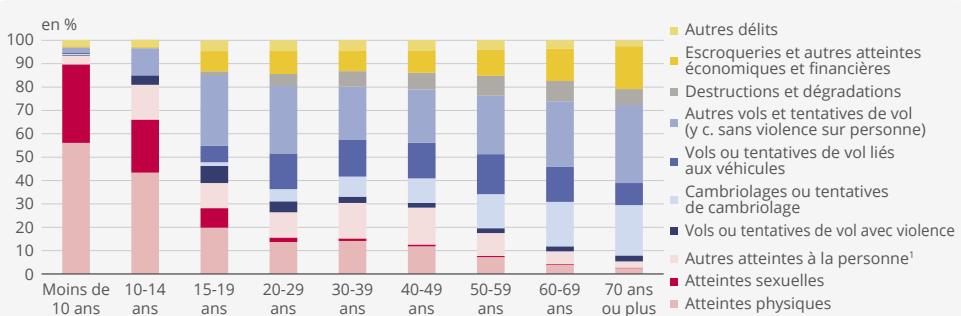


Lecture : en 2019, 312 500 victimes de 25 à 29 ans ont été enregistrées par les services de sécurité, soit un taux de 8,4 pour 100 habitants âgés de 25 à 29 ans.

Champ : France, personnes physiques victimes, hors infractions routières.

Sources : SSMISI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019 ; Insee, estimations de population 2019.

► 2. Victimes enregistrées par les services de sécurité selon la nature du crime ou délit subi et l'âge, en 2019



¹ Y compris atteintes à la famille.

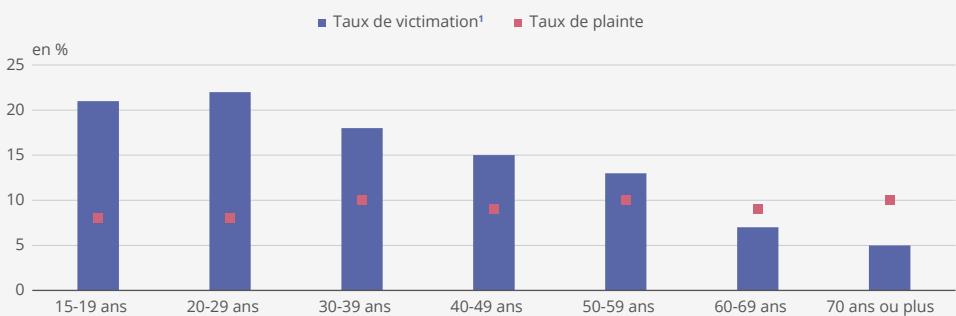
Note : catégories construites à partir des 107 index utilisés dans l'« État 4001 » ► [sources](#).

Lecture : en 2019, 7,3 % des victimes de 15 à 19 ans enregistrées par les services de sécurité ont porté plainte pour un vol avec violence.

Champ : France, personnes physiques victimes, hors infractions routières.

Source : SSMISI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2019.

► 3. Taux de victimisation et taux de plainte des victimes selon l'âge, sur la période 2016-2018



¹ Violences physiques, vols avec ou sans violence, menaces et injures.

Lecture : en moyenne annuelle, entre 2016 et 2018, 21 % des 15-19 ans ont déclaré avoir subi une victimisation, 8 % de ces victimes ont porté plainte.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee-ONDRP-SSMISI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, traitement SSMISI.